



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la ville de HAM, sous la présidence de Monsieur Eric LEGRAND, élu Maire.

Etaient présents : Monsieur Eric LEGRAND, Madame Luciane DELEFORTRIE, Madame Julie VASSEUR, Monsieur Christophe ZOIS, Madame Claudette LARUE-VELON, Monsieur Philippe RENAULT, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Elodie CHAPUIS-ROUX, Monsieur Benoît DUBREUCQ, Madame SCHWEITZER Cécile, Monsieur Alain LASKAWIEC, Madame Michelle HETUIN, Monsieur Frédéric BLOIS, Madame Ludivine DACQUET-DESSAINT, Monsieur Bruno SIROT, Monsieur Guy DESSAINT, Monsieur Anthony LAUNAY, Madame Julie RIQUIER et Monsieur Antoine BRUCHET.

Etaient excusés : Monsieur Francis ORIER a donné pouvoir à Monsieur Eric LEGRAND, Monsieur Francis HAY a donné pouvoir à Monsieur Christophe ZOIS, Madame Yasemine AKSU a donné pouvoir à Madame Julie VASSEUR, Madame Martine DOSSIN a donné pouvoir à Monsieur Thomas DUCAMPS, Madame Djamila REDOUANI a donné pouvoir à Monsieur Philippe RENAULT, Monsieur Bertrand VERMANDER a donné pouvoir à Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Catherine POINTIN a donné pouvoir à Madame Julie RIQUIER.

Secrétaire de séance : Madame Cécile SCHWEITZER

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.
Rappel de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Election des délégués et des suppléants du tableau des électeurs sénatoriaux**
- 2. OPAH, Opération ravalement des façades : Attribution d'une subvention à Monsieur BERANGER**
- 3. Affaires diverses**

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avant de commencer la séance, je souhaiterais, avec votre accord, ajouter un point à l'ordre du jour.

Il s'agit de l'exonération CFE pour certaines entreprises du territoire.

Y-a-t-il des oppositions ? des abstentions ? Non. Je vous remercie ».

1-DÉLIBÉRATION N° 71/20200710

Election des délégués et des suppléants du tableau des électeurs sénatoriaux

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020, les Conseils Municipaux de toutes les communes du département de la Somme se réunissent impérativement le vendredi 10 juillet 2020 afin d'élire leurs délégués et suppléants.

Pour la ville de Ham, le nombre de délégués s'élève à 15 et le nombre de suppléants à 5 et, ils sont élus parmi les conseillers municipaux uniquement.

Les suppléants sont appelés à remplacer les délégués lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal.

Le délégué empêché doit adresser au Maire les justificatifs permettant d'établir la réalité de l'empêchement.

Tout membre du collège électoral qui, sans cause légitime, n'aura pas participé au scrutin est passible d'une amende de 100€.

Il indique que l'arrêté préfectoral en date du 02 juillet 2020 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à élire ou à désigner dans chaque commune du département de la Somme a été affiché à la porte de la mairie et notifié aux conseillers municipaux en document attaché à la convocation le 03 juillet 2020.

Il précise que pour les communes de 1000 habitants et plus, les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni modification de l'ordre de présentation des candidats de la liste.

Le bureau électoral est présidé par le Maire ou, à défaut par les adjoints et les conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et comprend :

- les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin
- les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin

Le secrétaire de séance assure la rédaction du procès-verbal mais ne prend pas part aux délibérations du bureau électoral.

Il est constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée.

Cette liste a été jointe au procès-verbal.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- d) Nombre de suffrages blancs : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 26
- e) Majorité absolue : 14

Ont été proclamés des délégués et des suppléants du tableau des électeurs sénatoriaux les candidats figurant sur la liste « Ville de Ham ».

Délégués:

- Mr Eric LEGRAND
- Mme Claudette LARUE-VELON
- Mr Philippe RENAULT
- Mme Cécile SCHWEITZER
- Mr Thomas DUCAMPS
- Mme Nathalie VERGULDEZOONE
- Mr Benoit DUBREUCQ
- Mme Elodie CHAPUIS-ROUX
- Mr Bruno SIROT
- Mme Yasemine AKSU
- Mr Francis HAY
- Mme Luciane DELEFORTRIE
- Mr Francis ORIER
- Mme Martine DOSSIN
- Mr Antoine BRUCHET

Suppléants :

- Mme Michelle HETUIN
- Mr Frédéric BLOIS
- Mme Julie VASSEUR
- Mr Anthony LAUNAY
- Mme Catherine POINTIN

Intervention de Monsieur Antoine BRUCHET :

« Je tiens juste à souligner l'ouverture qui a été proposée à la minorité, alors que cela n'était pas obligatoire, de la liste conduite par Eric LEGRAND, et je les en remercie ».

2- DÉLIBÉRATION N° 72/20200710

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Opération « Ravalement des façades »

Attribution de subvention aux particuliers participants

Monsieur Benoit DUBREUCQ, Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en place de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), la Ville de Ham a décidé de mettre en place une aide spécifique afin d'inciter les propriétaires d'immeubles anciens à ravalier et à mettre en valeur des façades situées sur des axes stratégiques de la commune.

Obligatoires au moins une fois tous les dix ans, aux termes de l'article L132.1 du code de la construction et de l'habitation, les travaux de ravèlement de façades consistent, d'une part à la remise en état de propreté des murs extérieurs des immeubles et des accessoires apparents des façades (ferronneries, boiseries, huisseries, persiennes, fenêtres), d'autre part à la réfection des gouttières et des souches de cheminées.

Le périmètre concerné est le Boulevard du Général de Gaulle et la rue Salvador Allende.

Vu la convention de revitalisation du centre-bourg valant OPAH signée le 26 octobre 2016 avec

l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat,
Vu l'avenant n°1 de la convention de revitalisation du centre-bourg signé le 26 décembre 2017,
Vu le règlement de l'opération « Ravalement des façades »,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide à un particulier s'engageant dans un programme de ravalement de façades comme suit :

NOM	Adresse	Montant des travaux (HT)	Subvention accordée
M. Jérôme BERANGER	42 rue Salvador Allende	6 130,00€	1 532,50€

Vu l'avis favorable émis par le bureau municipal dans sa réunion du 29 juin 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

D'accorder à Monsieur Jérôme BERANGER une aide de 1 532,50€ pour des travaux (ravalement de façade) au 42 rue Salvador Allende

3- DÉLIBÉRATION N° 73/20200710

Dégrèvement exceptionnel au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Monsieur Benoit DUBREUCQ, Adjoint au Maire expose que les dispositions de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020 permettent aux communes et aux EPCI à fiscalité propre d'instaurer un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Afin de soutenir les entreprises concernées établies à Ham, il est proposé au Conseil Municipal de leur octroyer une aide fiscale exceptionnelle au titre de l'année 2020.

Monsieur DUBREUCQ précise que la délibération doit impérativement être adoptée avant le 31 juillet 2020.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ce dispositif, celui-ci prendra la forme d'un dégrèvement dont le coût sera partagé à parts égales entre la ville et l'Etat.

Les entreprises éligibles doivent réaliser moins de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel hors taxes.

La mesure concerne tous les établissements pour lesquels les conditions requises sont remplies et ne peut, en aucun cas, ne concerner qu'une partie d'entre eux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de Cotisation Foncière des Entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Charge le Maire de notifier la présente aux services préfectoraux et à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Intervention de Monsieur le Maire :

« L'ordre du jour étant épuisé, je vais lever la séance, mais auparavant je souhaite de bonnes vacances à tous.

Je ne pense pas que nous aurons un nouveau Conseil Municipal avant fin août, début septembre.

Donc bonnes vacances, mais que l'été reste studieux quand même pour tous nos élus et que l'on vous retrouve en pleine forme à la rentrée !

Bonne soirée, bon week-end et bon courage pour ceux qui participeront à « l'acte 4 » de l'opération binette, le rendez-vous est demain matin à 8h00, salle Jean Moulin ».

SÉANCE LEVÉE A 19H30